



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David CREVET, Maire.

PRESENTS : Mmes BIZET Angèle, CALLENS Aurore, COUTARD Virginie, MAILLARD Sophie, MARESE Aurélie, OLIVERO Marie-José, PATROUILLER Mélissa, QUIGNON Marie-Angèle et Mrs CREVET David, DESCROIZETTE Gilles, OSWALD Alain, ROUX Jérémy, TAÏRI Karim.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr SMAJDA Lucas (pouvoir à CREVET David) ET VANDAMME Paul (pouvoir donné à OSWALD Alain) ;

ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) : Mme QUIGNON Marie-Angèle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 03 avril 2024 ;
2. Délibération n°2024_0017 : Demande de subvention pour le parking de la MJJ ;
3. Délibération n°2024_0018 : Demande de subvention des sanitaires de la MJJ ;
4. Délibération n°2024_0019 : Autorisation acquisition foncière ;
5. Délibération n°2024_0020 : Tarification repas inter villages ;
6. Délibération n°2024_0021 : Remboursements des frais avancés pour M.MUGUET ;
7. Délibération n°2024_0022 : autorisation de remboursement des frais de déplacement des bibliothécaires bénévoles ;
8. Adhésion Ville internet ;
9. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de formuler les remarques éventuelles quant au compte rendu de séance du 22 février 2024.

Les conseillers municipaux n'ayant pas de remarques, ni questions à formuler ; en conséquence, le compte rendu de séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

2. DEMANDE SUBVENTION PARKING MJJ

Délibération n°2024_0017

Dans le cadre de la rénovation des locaux de la Maison des Jeunes et de la Jeunesse qui ont débuté en 2021, monsieur le maire souhaite poursuivre la rénovation de cet équipement dédié aux élèves de l'école communale durant les temps périscolaires. A ce titre, le parking actuel n'est pas sécurisé et il est devenu urgent d'entreprendre des travaux de rénovations.

Monsieur le Maire confirme la possibilité d'obtenir des subventions pour la rénovation et la sécurisation du parking de la Maison des Jeunes et de la Jeunesse auprès du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 37 % et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à hauteur de 25%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- **Article 1** : de présenter le dossier de demande de subvention du parking le MJJ, mis en place par la Société Nouvelle de Ons-en-Bray, pour un montant de 40 800,00 € TTC (34 000,00 € HT).
- **Article 2** : de solliciter une subvention à hauteur de 37% au Conseil Départemental de l'Oise et de 25% à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la rénovation et la sécurisation du parking de la MJJ.
- **Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. DEMANDE SUBVENTION SANITAIRES MJJ

Délibération n°2024_0018

Dans le cadre de la rénovation des locaux de la Maison des Jeunes et de la Jeunesse qui ont débuté en 2021, monsieur le maire souhaite poursuivre la rénovation de cet équipement dédié aux élèves de l'école communale durant les temps périscolaires. A ce titre, les sanitaires ne sont plus aux normes et il est devenu urgent d'entreprendre des travaux de rénovations.

Monsieur le Maire confirme la possibilité d'obtenir des subventions pour la rénovation et la mise aux normes des sanitaires de la Maison des Jeunes et de la Jeunesse auprès du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 37 % et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à hauteur de 25%.

DECIDE

- **Article 1** : de présenter le dossier de demande de subvention des sanitaires de la MJJ, mis en place par l'entreprise D.E.M.S, pour un montant de 19 757,80 € TTC (17 961,64€ HT).
- **Article 2** : de solliciter une subvention à hauteur de 37% au Conseil Départemental de l'Oise et de 25% à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la rénovation et la mise aux normes des sanitaires de la MJJ.
- **Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Délibération n°2024_0019

Objet : Acquisition d'un bien immobilier cadastré section AE, numéro 54

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le bien immobilier cadastré section 54, situé 8 rue de Beauvais est actuellement en vente (voir plan cadastral en PJ). Sur cette parcelle d'une superficie de 1 625 m², se trouve : une habitation d'une surface de 107.80 m² comprenant 4 pièces : 3 chambres, 1 salle de bain et d'une salle de séjour et de 2 jardins comprenant : 1 terrasse, 1 garage et 1 place de parking et d'une seconde habitation d'une surface de 40 m².

Cette parcelle, ancienne propriété de Monsieur Conchon, est située en zone UB du PLU(i).

Monsieur le Maire indique qu'il pourrait être pertinent d'acquérir cette parcelle compte tenu sa situation géographique et du projet communal concernant la relance économique et touristique de la commune.

Le prix de vente est actuellement fixé à 135 000,00 euros. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 1212-1 et L.1211-1 ;

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 -1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle afin de développer les actions en faveur du tourisme, du développement économique et culturelle ;

Considérant que le montant de l'acquisition est estimé à moins de 180 000 euros ;

Considérant dès lors que ce projet n'a pas à être précédé obligatoirement d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'État ;

Considérant néanmoins la possibilité de saisir cette dernière à titre facultatif pour obtenir une estimation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord sur le principe de l'acquisition de la propriété sise 8 rue de Beauvais à Frocourt, cadastrée section AE n° 54, d'une superficie de 1 625 m² ;
- Confirme le but d'intérêt public poursuivi par cette opération immobilière ;
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- Indique que le conseil municipal devra ultérieurement se prononcer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles et autoriser l'exécutif à signer l'acte d'achat.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5. TARIFICATION REPAS INTERVILLAGES

Délibération n°2024_0020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser un repas dans le cadre des jeux inter villages. Il aura lieu à Maison des Jeunes et de la Jeunesse et sera accessible à tous. La participation financière du repas fixée à 13,00 € par personne.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6.- REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCÉS POUR M. MUGUET

Délibération n°2024_0021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de rembourser les frais médicaux pour l'agent Marc MUGUET, lors de l'arrêt de travail qui a eu en juillet 2023. Le montant du remboursement à effectuer est de 19,61 €.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

7. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES BIBLIOTHÉCAIRES BÉNÉVOLES

Délibération n°2024_0022

Le conseil municipal, considérant que ce service est géré et animé par des bénévoles, déclare que les bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Médiathèque Départementale de l'Oise et leurs achats en librairie.

Conformément à l'article 2 du décret n° 91-573 du 19 juin 1991, le Conseil Municipal autorise le remboursement par la Commune de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel. Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de rembourser les frais de déplacement des bibliothécaires bénévoles.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

8. ADHÉSION VILLE INTERNET

Cette adhésion permet de valoriser tous les outils internet au sein de la commune. Le tarif de l'adhésion est calculé par rapport au nombre d'habitants, il serait de 55 € par an.

Cette adhésion permettra d'avoir un tableau de bord et un accompagnement du label ainsi qu'une mise en avant sur tous les outils numériques. L'adhésion permettra à la commune de participer aux 26^{ème} label territoires, villes et villages internet.

Le conseil municipal est pour adhérer à ce projet.

10. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur CREVET David, informe les membres du conseil des prochains évènements jusqu'au 8 juillet 2024 :
 - le 28 juin : le jury de ville et village fleurie qui sera présent dans la commune de 16h à 18h : pour visiter la commune, expliquer le travail mis en place, les projections à venir. Et dans un second temps, délibérer.
 - le 30 juin : élections législatives 1^{er} tour
 - le 03 juillet : Frocourt-Plage avec des animations, un spectacle et un groupe de musique.
 - le 06 juillet : spectacle Sons et lumières
 - le 7 juillet : élections législatives 2nd tour
 - le 8 juillet : Chasse aux Trésors avec La Canopée de 10h à 12h
- ✓ Monsieur CREVET David, informe les membres du conseil de la fermeture de la mairie du 1^{er} au 15 août.
- ✓ Monsieur CREVET David, informe les membres du conseil que la pose des vitraux de l'église auront lieu la première quinzaine de juillet.
- ✓ Monsieur CREVET David, informe les membres du conseil la rénovation des terrains de pétanque, avec pour projet d'installer une table et des bancs.
- ✓ Monsieur CREVET David, informe les membres du conseil que l'école et la commune de Frocourt ont signé une convention avec PEP du Grand Oise ; d'une durée d'1 an, pour l'arrivée d'un I.M.E. à partir du 1^{er} juillet. Cette classe aura 8 élèves et va intégrer la troisième classe

inoccupée à l'école, avec 1 enseignant et 2 éducateurs. Le projet est à l'initiative de la DSDEN suite à une restructuration sur la ville de Beauvais.

- ✓ Monsieur CREVET David, informe les membres du conseil que la demande de subvention de la région pour le plan arbre a été accordé. La subvention couvre uniquement les plans.
- ✓ Madame Angèle BIZET, informe les membres du conseil de l'ouverture d'une micro-crèche en septembre 2024. Le projet consiste à proposer des places en crèches dans les communes aux alentours car il n'y a plus de place dans les crèches à Beauvais. Cette micro-crèche est installée à Saint-Martin-Le-Nœud, avec 1 berceau accordé pour la ville de Frocourt.
- ✓ Madame Aurore CALLENS, informe les membres du conseil d'une proposition d'occupation pour le Pôle Santé par une masseuse. Ce serait 1 journée par semaine. La question est à étudier.

Aucune autre question n'étant soulevées, la séance est levée à 20H55.